

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Marchal Valentin, Lynda Vamparys, Marc Scheidecker proc à Armelle Willemin, Alain Larchevêque, Mathieu Lejay

Absent : Nicolas Stouvenot

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.

Le secrétaire de séance est Armelle WILLEMIN

2023 08°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 FEVRIER 2023

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 6 février 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 6 février 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 20 mars 2023
Le Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Roviroso, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Marchal Valentin, Lynda Vamparys, Marc Scheidecker proc à Armelle Willemin, Alain Larchevêque, Mathieu Lejay

Absent : Nicolas Stouvenot

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.

Le secrétaire de séance est Armelle WILLEMIN

2023 09°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022

Le Maire Jean-Luc FRECHARD explique que les comptes de gestion, établis par le percepteur, sont identiques aux comptes administratifs. Il présente les différents comptes de gestion pour l'exercice 2022, à savoir :

Budget Général

Dépenses de fonctionnement : **622820.51 €**

Recettes de fonctionnement : **1007867.15 €**

Excédent de fonctionnement : **385046.64 €**

Dépenses d'investissement : **241916.91 €**

Recettes d'investissement : **143339.47 €**

Déficit d'investissement : **98577.44 €**

Budget Camping

Dépenses d'exploitation : **38229.27 €**

Recettes d'exploitation : **36670.25 €**

Déficit d'exploitation : **1559.02 €**

Dépenses d'investissement : **9134.81 €**

Recettes d'investissement : **44028.07 €**

Excédent d'investissement : **34893.26 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONSIDERANT qu'il n'y a aucune objection à faire

DECLARE que les comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 20 mars 2023
Le Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Marchal Valentin, Lynda Vamparys, Marc Scheidecker proc à Armelle Willemin, Alain Larchevêque, Mathieu Lejay

Absent : Nicolas Stouvenot

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.

Le secrétaire de séance est Armelle WILLEMIN

2023 10°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2022

BUDGET GENERAL

Le **compte administratif du budget général** fait apparaître un excédent de **385046.64 €**. La section d'investissement dégage un déficit de **98577.44 €** soit un excédent réel de **286469.20 €**.

Section de fonctionnement

Les réalisations en dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de **622820.51 €** et les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant de **1007867.15 €** ; comme suit dans les principaux postes.

Au niveau des résultats, on retiendra :

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	305 380.93 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	178 881.64 €
65 - Autres charges de gestion courante	114 375.20 €
66 - Charges financières	3 622.32 €
67 - Primes secours et dots	7 541.00 €
042 - Dotations aux amortissements	13 019.42 €
TOTAL	622 820.51 €

RECETTES

70 - Produits et services des domaines	317 870.53 €
042 - Travaux en régie	0.00 €
73 - Impôts et taxes	295 034.35 €
74 - Dotations, subventions, participations	122 008.71 €
75 - Revenus des immeubles	21 087.21 €
76 - Produits financiers	1.95 €
77 - Produits exceptionnels	1 369.90 €
013 - Atténuation de charges	7 619.73 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	242 874.77 €
TOTAL	1 007 867.15 €

Section d'investissement

Les réalisations en section d'investissement sont, en dépenses, de **241916.91 €** et, en recettes, de **143339.47€**. Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2022 fait ressortir un déficit de **98577.44€**.

Le détail de la section d'investissement est le suivant :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	41 905.29 €
041 Opérations patrimoniales	6 139.39 €
20 Achat de terrain, frais d'étude	9 660.00 €
21 Acquisition de matériel	21 497.70 €
23 Immobilisation en cours	51 188.02 €
001 Déficit reporté	111 526.51 €
TOTAL	241 916.91 €

RECETTES

10 Dotations FCTVA	12 654.15 €
1068 Affectation des résultats de l'année N-1	111 526.51 €
13 Subventions d'investissements	€
040 Amortissements	13 019.42 €
041 Opérations patrimoniales	6 139.39 €
TOTAL	143 339.47 €

Le maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Roselyne Diaz, 1^{ère} adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du **Budget Général de l'exercice 2022**, à savoir :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	1007867.15 €	recettes	143339.47 €
Dépenses	622820.51 €	dépenses	241916.91 €
Excédent de clôture	385046.64 €	Déficit de clôture	98577.44 €

BUDGET CAMPING

Le **compte administratif du budget camping** se solde par un déficit d'exploitation de **1559.02 €** et un solde de **34893.26 €** en investissement. On retiendra :

- des dépenses d'exploitation pour **38229.27 €**.
- des recettes pour **36670.25 €**

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	11 939.76 €
012 Charges de personnels	1 910.00 €
67 Charges exceptionnelles	819.54 €
66 Charges financières	117.83 €
042 Dotation aux amortissements	16 995.73 €
Déficit antérieur	6 446.41 €
TOTAL	38 229.27 €

RECETTES

75 Produits de gestion (Locations)	36 632.61 €
042 Amortissement des subventions	37.64 €
002 Excédent reporté	€
TOTAL	36 670.25 €

Section d'investissement

Une dépense de **9134.81 €** et des recettes de **44028.07 €** soit un excédent de **34893.26 €**.
Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	2 499.17 €
040 Amortissement des subventions	37.64 €
21 Acquisitions	6 598.00 €
Déficit reporté	€
TOTAL	9 134.81 €

RECETTES

040 Dotations aux Amortissements	16 995.73 €
001 Excédent reporté	27 032.34 €
TOTAL	44 028.07 €

Le maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Roselyne Diaz, 1^{ère} adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du **Budget Camping de l'exercice 2022**, à savoir :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	36670.25 €	recettes	44028.07 €
Dépenses	38229.27 €	dépenses	9134.81 €
Déficit de clôture	1559.02 €	Excédent de clôture	34893.26 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 20 mars 2023
Le Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Marchal Valentin, Lynda Vamparys, Marc Scheidecker proc à Armelle Willemin, Alain Larchevêque, Mathieu Lejay

Absent : Nicolas Stouvenot

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.

Le secrétaire de séance est Armelle WILLEMIN

2023 11°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

BUDGET GENERAL

L'exécution du budget de l'exercice 2022 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **385046.64 €**.

La section d'investissement dégage pour sa part un déficit de **98577.44 €**

En conséquence, il est nécessaire de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit **286469.20 €** à la section de fonctionnement et le reste soit **98577.44 €** à la section d'investissement du budget général 2023.

BUDGET CAMPING

L'exécution du budget de l'exercice 2022 fait apparaître un déficit d'exploitation d'un montant de **1559.20 €**.

La section d'investissement dégage pour sa part un excédent de **34893.26 €** sans reste à réaliser.

Il n'y a pas d'affectation à reprendre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de reprendre le déficit d'exploitation de **1559.02 €** à la section d'exploitation du Budget Camping 2022 et de reprendre l'excédent d'investissement soit **34893.26 €** à la section d'investissement du Budget Camping 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 20 mars 2023
Le Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Marchal Valentin, Lynda Vamparys, Marc Scheidecker proc à Armelle Willemin, Alain Larchevêque, Mathieu Lejay

Absent : Nicolas Stouvenot

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.

Le secrétaire de séance est Armelle WILLEMIN

2023 12°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2023 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à **19216.50 €** (16781.50 € en 2022).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **8100 €** à l'école du Chalmont.

Une subvention de **2000 €** est proposée pour le Comité des fêtes et de **2000 €** pour le comité de Jumelage. Pour l'OT du Val d'Argent, **1180 €** sont inscrits pour l'organisation du concours des maisons fleuries.

En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.

Une aide financière d'un montant de **400 €** est accordée à l'association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année. Une aide de **500 €** est également proposée pour la société de pêche afin d'aleviner le Rombach, pour les Branchés et les motivés.

Dans le cadre de l'obligation de mise en place d'une fourrière pour animaux, la convention avec la SPA fixe la participation à **556.50 €** pour Rombach.

Une subvention de **10 €** par bip de téléassistance est accordé aux associations Delta Revie et APA dans la limite de **200 €**. Une subvention de 2000 € est allouée à l'association Aurora.

Christian Pion, président des branchés, ne prend pas part au débat ni au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les subventions citées en annexe.

DECIDE d'inscrire ces dites subventions au Budget Général 2023.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 20 mars 2023
Le Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchard, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Marchal Valentin, Lynda Vamparys, Marc Scheidecker proc à Armelle Willemin, Alain Larchevêque, Mathieu Lejay

Absent : Nicolas Stouvenot

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.

Le secrétaire de séance est Armelle WILLEMIN

2023 13°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023

Le Maire propose de reconduire les taux 2022 pour 2023.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux TH, TFB et TFNB figurant dans le tableau ci-dessous:

Désignation des Taxes	Bases Prévisionnelles 2023	Taux	Produits avec les bases 2023
Taxe d'Habi résidence secondaire	134 623 €	8.87%	11 941 €
Taxe Foncière Bâti	817 500 €	23.82%	194 729 €
Taxe Foncière Non Bâti	70 000 €	47.72%	33 404 €
TOTAL			240 074 €

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 20 mars 2023
Le Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Marchal Valentin, Lynda Vamparys, Marc Scheidecker proc à Armelle Willemin, Alain Larchevêque, Mathieu Lejay

Absent : Nicolas Stouvenot

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.

Le secrétaire de séance est Armelle WILLEMIN

2023 14°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2023

BUDGET GENERAL

Le Budget Général 2023 de la Commune se présente comme suit :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **950 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **200 000 €**.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **950 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **286 469 €**.

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **560 000 €**

Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables,
 - Un produit fiscal attendu de 240 000 €
- Un budget de l'exploitation forestière avec impôts de 214 300 € affichant un déficit prévisionnel de 14 000 €.
- Des investissements importants pour 410 000 € dont 87 000 € pour les voiries, 198 500 € en travaux de bâtiments, 77 500 € en équipement divers, 25 000 € pour le cadre de vie et 14 000 € pour la culture loisir.
 - Un emprunt de 161 300 € pour financer les travaux de bâtiments dont 61 000 € de préfinancement de TVA. La dette par habitant augmentera à 120 € par habitant à 260 €.
 - Des aides escomptées pour 64 000 € et 61 000 € de récupération de T.V.A.

Section de fonctionnement

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	380 200.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	215 500.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	126 300.00 €
66 - Charges financières	4 000.00 €
67 - Primes secours et dots	1 000.00 €
042 - Dotations aux amortissements	23 000.00 €
022 - Dépenses imprévues	€
023 - Virement à la section d'investissement	200 000.00 €
TOTAL	950 000.00 €

RECETTES

70 - Produits des services, du domaine	251 300.00 €
72 - Travaux en régie	€
73 - Impôts et taxes	287 000.00 €
74 - Dotations, subventions, participations	116 600.00 €
75 - Revenus des immeubles	4 800.00 €
77 - Produits exceptionnels	1 830.80 €
013 - Atténuations des charges	2 000.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	286 469.20 €
TOTAL	950 000.00 €

Section d'investissement

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunt	45 000.00 €
20 Frais d'étude	€
204 Immo d'équipement	€
21 Acquisition matériels et terrains	329 422.56 €
23 Immobilisation en cours	87 000.00 €
001 Déficit reporté	98 577.44 €
TOTAL	560 000.00 €

10 FCTVA et excédents capitalisés	110 477.44 €	<u>RECETTES</u>
13 Subventions	65 150.00 €	
16 Emprunts	161 372.56 €	
040 Amortissements	23 000.00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	200 000.00 €	
TOTAL	560 000.00 €	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE à l'unanimité le Budget Général 2023.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section de fonctionnement</i>	950 000 €	950 000 €
<i>Section d'investissement</i>	560 000 €	560 000 €

Le présent budget est voté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

DECIDE la réalisation au cours de l'année 2023 des travaux figurant en section d'investissement dès que les financements seront assurés.

APPROUVE le plan des effectifs.

DECIDE la reconduction des indemnités de fonction allouées aux élus conformément à la décision du Conseil Municipal du 15 juin 2020.

DECIDE la reconduction du régime indemnitaire s'appliquant à l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires conformément aux dispositions existantes et des circulaires d'application ainsi que de la décision en la matière du 27 mars 1997 dans les conditions précisées concernant les compléments de rémunération appelés " prime de fin d'année ".

SOLLICITE les aides correspondantes, du Département, de l'Etat, de la Région et des Fonds Européens.

DECLARE que tous les investissements prévus au présent budget sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

CHARGE et AUTORISE, le Maire à passer et à signer, au nom de la Commune, les marchés sans formalités préalables ou, selon le cas, bons de commandes, contrats ou conventions à intervenir à cet effet.

- BUDGET DU CAMPING

Il s'équilibre à **28 000 €** en section d'exploitation dont **4 000 €** d'amortissement et à **70 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Des recettes prévisionnelles pour **28 000 €**.
- Des travaux et acquisitions pour **66 100 €**
- Un emprunt d'équilibre de l'ordre de **11 100 €**.

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	14 800.00 €
012 Charges de personnel	7 000.00 €
63 Impôts et taxe	€
65 Autres charges de gestion courante	100.00 €
66 Charges financières	200.00 €
67 Charges exceptionnelles	340.98 €
042 Amortissements	4 000.00 €
022 Dépenses imprévues	€
Déficit antérieur	1 559.02 €
TOTAL	28 000.00 €

RECETTES

758 Vente de produits	28 000.00 €
753 Taxe de séjour	€
77 Subventions	€
042 Amortissements des subventions	€
002 Excédent antérieur	€
TOTAL	28 000.00 €

Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	3 000.00 €
040 Amortissements des subventions	€
20 Frais d'études	900.00 €
21 Acquisitions	12 000.00 €
23 Travaux	54 100.00 €
Déficit reporté	€
TOTAL	70 000.00 €

RECETTES

040 Amortissements	4 000.00 €
16 Emprunt	11 106.74 €
13 subventions	20 000.00 €
001 Excédent antérieur	34 893.26 €
TOTAL	70 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le Budget Camping 2023, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section d'exploitation</i>	28 000.00 €	28 000.00 €
<i>Section d'investissement</i>	70 000.00 €	70 000.00 €

Le présent budget est voté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
DECIDE la réalisation au cours de l'année 2023 des travaux figurant en section d'investissement dès que les financements seront assurés.

SOLLICITE les aides correspondantes, du Département, de l'Etat, de la Région et des Fonds Européens.

DECLARE que tous les investissements prévus au présent budget sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

CHARGE et AUTORISE, le Maire à passer et à signer, au nom de la Commune, les marchés sans formalités préalables ou par appels d'offres ouverts, selon le cas, bons de commandes, contrats ou conventions à intervenir à cet effet.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 20 mars 2023
Le Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchard, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Marchal Valentin, Lynda Vamparys, Marc Scheidecker proc à Armelle Willemin, Alain Larchevêque, Mathieu Lejay

Absent : Nicolas Stouvenot

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.

Le secrétaire de séance est Armelle WILLEMIN

2023 15°) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIT

Le maire expose les besoins dans ce domaine : deux délégués élus et un représentant des abonnés, non élu. M. Eric PETER actuellement représentant des abonnés est démissionnaire.

Le Maire propose de désigner Marie Rose FONTAINE à ce poste.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DESIGNE à l'unanimité

- Marie Rose FONTAINE déléguée représentant les abonnés

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 20 mars 2023
Le Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Marchal Valentin, Lynda Vamparys, Marc Scheidecker proc à Armelle Willemin, Alain Larchevêque, Mathieu Lejay

Absent : Nicolas Stouvenot

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.

Le secrétaire de séance est Armelle WILLEMIN

2023 16°) ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Après 3 années de mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs / scolaires, le directeur académique des services de l'éducation nationale du Haut Rhin (DASEN 68) a demandé aux maires et présidents d'EPCI, par lettre reçue le 15 novembre 2022, de renouveler ou modifier l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2023.

L'organisation en place étant jugée satisfaisante, le maire propose au conseil de la reconduire à l'identique.

Le conseil de l'école du Chalmont s'est réuni le 7/02/2023 et s'est prononcé pour reconduire l'organisation en place soit la semaine de quatre jours.

Les horaires hebdomadaires suivants sur quatre jours:

EM : 8h05 -11h35 / 13h 15- 15h45 Elémentaire : 8h10-11h40/ 13h10-15h40

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- de se conformer aux conclusions du conseil de l'école du Chalmont tenu le 7 février 2023.
- de reconduire les horaires ci dessus sur 4 jours (Lu, Ma, Je ,Ve).

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 20 mars 2023
Le Maire

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2023

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal: 15

15 conseillers en fonction: Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Ducrocq, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Marchal Valentin, Lynda Vamparys, Marc Scheidecker proc à Armelle Willemin, Alain Larchevêque, Mathieu Lejay

Absent : Nicolas Stouvenot

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer.

Le secrétaire de séance est Armelle WILLEMIN

2023 17°) DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne école maternelle, il est proposé de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la CCVA.

Une convention sera signée entre les deux collectivités. Dans ce cadre, le conseil municipal doit délibérer

Délibération à compléter

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme certifiée
ROMBACH-LE-FRANC, le 20 mars 2023
Le Maire